

Philippe Marbet → Duran
→ première clément

Culture
DISCOURS POUR LE FESTIVAL EUROPEEN DU CINEMA
(RESUME)

Jack Lang
Ministère
Centre National de l'Image
Brancas

Cette année nous fêtons le 90ème anniversaire du cinéma :

- 28 Décembre 1895 : première projection filmée
- le miracle se renouvelle depuis 90 ans et le cinéma exerce toujours la même fascination

Bien sûr, il a évolué avec les mutations technologiques, mais il a mieux résisté en France que dans les pays étrangers à la concurrence des autres réseaux de diffusion (T.V., vidéo), sans toutefois en être épargné.

Jamais, avant 1981, un gouvernement ne s'était penché avec autant de sollicitude sur l'industrie cinématographique. Les textes législatifs ou réglementaires adoptés ont donné au cinéma français une structure solide, permettant sa survie et sa diversification.

Quelques chiffres :

- 1982 : 200 millions de spectateurs (chiffre jamais atteint)
1985 : malgré une diminution de la fréquentation, la France réussit à garder un public pour les salles de cinéma.
Le cinéma français s'est modernisé, restructuré et renouvelé.
 - 1984 :
 - 375 salles nouvelles
 - 121 films de long métrage ont été produits en France
 - 34 metteurs en scène ont réalisé leur premier long métrage
 - Sur plus de 5000 salles, 850 salles sont classées "art et essai" et concourent à la diffusion du cinéma d'auteur.
- Le cinéma français peut donc s'appuyer sur un parc de salles important alimenté pour l'essentiel par des films produits en France.
- Malgré cette vitalité il ne faut pas faire de triomphalisme. Des mesures doivent être prises pour conserver, voire même reconquérir, un public populaire.

.../

meur cinéma
de France franchises

Structure
solide
sa survie
diversification

pas de triomphalisme
reconquérir
un public
populaire

Il faut savoir que l'avenir de l'exploitation cinématographique est directement lié au développement de la production de films.

Les mesures prises au niveau gouvernemental visent à :

- renforcer les capacités financières de création cinématographique (c'est-à-dire favoriser les investissements)---> loi du 11 juillet 1985
- définir la contribution financière des sociétés de télévision à l'industrie cinématographique et aux industries de programmes ---> loi de finances de 1986.

Il faut nécessairement se préoccuper aussi de la qualité de la création cinématographique.

Cela passe, par exemple, par :

- l'aide à la création du court métrage
- la décentralisation de la production et de l'enseignement du cinéma
- l'adaptation des productions aux technologies nouvelles...

Des réformes capitales dans ces domaines ont été réalisées depuis 1981

Il est possible d'affirmer que le cinéma français présente une grande vitalité (les films français primés à la Mostra de Venise en sont la preuve) et qu'il a encore un avenir en France.

En France,

Mais aussi en Europe,

Nous sommes réunis ce soir à l'occasion d'un Festival du Film Européen

Il est indispensable que se crée un véritable espace audiovisuel européen

Le récent arrêt de la Cour de Justice des Communautés Européennes, qui vient de confirmer la compatibilité de la réglementation française avec la législation européenne, va dans ce sens.

Il est nécessaire :

- d'harmoniser toutes les législations à ce niveau
- de créer une coopération entre tous les producteurs européens de films et de programmes de télévision
- de lutter contre la piraterie audiovisuelle

Ceci parce qu'il existe un patrimoine culturel commun (qui n'exclue pas les particularités culturelles de chaque pays) et qui doit s'affirmer face au cinéma américain.

*organisation
de diffusion de
films sur
différents médias*

.../...

- 3 -

Il serait absurde de nier la qualité du cinéma américain. Se contenter de le reproduire conduirait à une banalisation des oeuvres européennes.

Pour survivre et prospérer, le cinéma européen doit avoir sa propre identité.

Revisiter la Culture de 28 novembre 1984
Desmus l'annuaire = nos valeurs et notre

DISCOURS DE MONSIEUR PIERRE MAUROY

FESTIVAL EUROPEEN DU CINEMA

Lille, le 28 septembre 1985

Nous fêtons cette année, le 90ème anniversaire
du cinématographe Lumière, cette invention lyonnaise.

Pour la première fois, le 28 décembre 1895, au
Grand Café, un public avait acquitté le prix d'un billet
pour se retrouver devant un écran où défilaient des images
lumineuses. Depuis 90 ans, le miracle se renouvelle.

Et cela en dépit des obstacles, des crises et des mutations
technologiques. Le cinéma exerce, encore et toujours, la
même fascination, mais il lui a fallu continuellement faire
face à de nouveaux défis.

Cependant, le cinéma semble avoir mieux résisté en
France que dans les pays voisins à la concurrence des autres
réseaux de diffusion : la télévision d'abord, la vidéo ensuite.
Les difficultés sont néanmoins réelles, l'année 1985 s'annonce
plus maussade que les précédentes.

.../

Cette situation est logique. Le cinéma français n'est pas plus épargné que les autres par les problèmes de concurrence. Il ne constitue pas un îlot de prospérité à l'abri des turbulences. S'il a conservé, pour l'essentiel, sa vitalité, c'est à l'action des Pouvoirs Publics et au dynamisme des professionnels -aussi bien les petites entreprises que les grandes sociétés- qu'il le doit.

Jamais sans doute, comme depuis 1981, un gouvernement ne s'est penché avec autant de sollicitude sur l'industrie cinématographique. Nous nous sommes efforcés de faciliter toutes les adaptations nécessaires et de prendre les mesures propres à assurer à la fois la survie de l'industrie du cinéma et la diversité de la création cinématographique.

✱ Cette action s'est traduite par l'adoption de toute une série de textes législatifs ou réglementaires et par un effort budgétaire considérable. Une dynamique a été ainsi créée, rendant plus favorable les initiatives des professionnels. Il a été ainsi possible de donner au cinéma français une structure solide qui en fait, par le nombre de ses spectateurs, de ses salles, et par sa production de films, l'un des premiers du monde.

Quelques chiffres permettent de mieux illustrer cette situation.

La barre des 200 millions de spectateurs a été dépassée en 1982, un chiffre qui n'avait jamais été atteint depuis 1968 et qui représentait, par rapport à la moyenne annuelle de la décennie 1970-1980, un gain de 25 millions de spectateurs. Depuis, la fréquentation a légèrement fléchi mais le nombre des spectateurs était encore de 187,8 millions en 1984 et même si les résultats du premier semestre 1985 laissent prévoir une nouvelle baisse de la fréquentation, il n'en reste pas moins que la France a réussi à conserver un public pour les salles de cinéma et a su enrayer un déclin qui pouvait paraître inéluctable et qui a affecté gravement la plupart des autres pays.

Il faut se méfier des interprétations hâtives sur des indications statistiques provisoires et se garder de tout "catastrophisme". Il faut faire la part des raisons conjoncturelles et des causes plus profondes de la diminution actuelle de la fréquentation.

Premièrement, le parc cinématographique français est à la fois moderne, bien équipé. Pour la seule année 1984, 375 salles nouvelles ont été créées. C'est dire qu'il y a eu, en quelques années, un net accroissement du parc cinématographique français, parallèlement d'ailleurs à sa restructuration et à sa modernisation. Au sein d'un parc de plus de 5000 salles, 850 sont classées "art et essai" et concourent à la diffusion du cinéma d'auteur. Elles permettent à ce cinéma d'exister, de trouver son public. Globalement, le cinéma français est doté d'un réseau de salles à nul autre comparable au monde.

La seconde remarque porte sur la production de films : 161 films de long métrage ont été produits en France au cours de l'année 1984 dont 120 intégralement français et 41 en coproduction dans le cadre d'accords européens passés par la France avec divers partenaires, principalement l'Allemagne Fédérale, l'Italie, la Suisse et le Canada. Ce résultat traduit une progression de 23 % par rapport à 1983.

34 metteurs en scène ont réalisé leur premier film de long métrage en 1984.

Toutefois, "le triomphalisme" ne serait pas de mise. Il est vrai que le nombre des films produits en 1985 sera moins élevé. L'augmentation des coûts de production et la fragilité de certaines sociétés rendent plus difficile le financement des projets.

Il est néanmoins indéniable que le cinéma français a encore une grande vitalité. Il vient d'ailleurs de le prouver à la Mostra de Venise où les films français en compétition ont été primés.

Ce qui est vrai, c'est que le cinéma français connaît et connaîtra encore bien des difficultés et qu'il ne faut relâcher ni l'effort des Pouvoirs Publics, ni celui des professionnels pour les surmonter. Il ne faut pas se résigner au déclin. Il faut rejeter le fatalisme de la régression d'une activité qu'ont illustré tant de capacités, de création et d'innovation.

Quels que soient l'ingéniosité et le raffinement des techniques nouvelles, rien ne remplacera la salle de cinéma comme lieu de naissance du film. Rien ne suppléera la magie de l'écran et la ferveur d'un public rassemblé autour de l'oeuvre cinématographique.

Sans salle de cinéma, la voie serait ouverte
au nivellement des formes et au tarissement des imaginations.

Notre ambition doit être de conserver, voire même
de reconquérir, un public populaire.

L'avenir des salles de cinéma est indissociable du
développement de la production des films. Dans les pays
où la production de films a périclité, l'exploitation
cinématographique s'est effondrée. Ce n'est heureusement
pas le cas en France.

Les investissements français dans la production de
films se sont accrus. Le gouvernement vient de prendre de
nouvelles mesures destinées à renforcer les capacités financières
de création cinématographique.

C'est d'abord la loi du 11 juillet 1985 qui a créé
un mécanisme d'incitation fiscale pour favoriser l'investissement
dans les oeuvres cinématographiques et audiovisuelles et dont
les décrets d'application viennent déjà d'être publiés.
C'est une novation importante qui peut modifier profondément
les règles actuelles de financement des films.

C'est ensuite la réforme du régime de contribution des sociétés de télévision dont le principe et les modalités sont décrites dans la loi de finances pour 1986. Dorénavant, l'ensemble des sociétés de télévision vont contribuer, à part égale, au compte de soutien à l'industrie cinématographique et aux industries de programmes.

Il résulte de ces mesures que le cinéma français pourra continuer de s'appuyer sur un parc de salles important, alimenté pour l'essentiel par des films produits en France. C'est important mais il faut aussi se soucier de la qualité de la création cinématographique.

En réalité, dans tous les domaines touchant au cinéma, qu'il s'agisse de l'aide à la création du court-métrage, de la décentralisation de la production, de l'enseignement du cinéma, de la protection du patrimoine cinématographique, du financement des films, de la programmation, des industries techniques et de leur nécessaire adaptation aux technologies nouvelles, des réformes capitales ont été réalisées depuis 1981. Il n'est sans doute pas un secteur du cinéma, considéré à la fois comme une industrie culturelle d'avenir et comme un art vivant, qui n'ait fait l'objet d'une réflexion et débouché, le plus souvent, sur l'adoption des mesures importantes, après une concertation étroite avec les branches professionnelles et les créateurs concernés.

Toute cette action repose sur une conviction : le cinéma a encore un avenir en France. Il dispose d'un potentiel humain, créatif et technique incomparable. Il faut donc mettre en oeuvre toutes les mesures propres à assurer cet avenir, non seulement sur le plan financier mais également sur le plan juridique.

Il est à cet égard essentiel que l'arrêté du 11 Juillet 1985 de la Cour de Justice des Communautés Européennes ait confirmé la compatibilité de la réglementation française organisant la diffusion des films sur les différents médias selon une chronologie très précise, selon le Traité de Rome. Le respect de cette réglementation, assorti d'une lutte plus efficace contre la piraterie, ne peut que contribuer à sauvegarder les intérêts du cinéma.

Enfin, puisque nous sommes réunis à Lille pour un Festival du Film Européen, je voudrais signaler l'importance que nous attachons à la mise en oeuvre d'un véritable espace cinématographique européen. L'arrêt de la Cour de Justice des Communautés Européennes sur le délai vidéo que je viens d'évoquer crée une jurisprudence. Désormais, la politique culturelle est reconnue comme une "exigence impérative" pouvant justifier des réglementations particulières dans les Etats membres de la Communauté. Cette décision

va permettre d'harmoniser les législations au niveau communautaire et favoriser, du moins je l'espère, l'émergence d'un véritable espace audiovisuel européen.

Déjà un rapprochement s'est esquissé à l'occasion de la réunion des Ministres de la Culture le 28 novembre 1984 à Bruxelles. Nous devons tendre à la mise en place d'un système multilatéral d'aide aux producteurs européens de films et de programmes de télévision. Ce serait la manifestation concrète d'une indispensable coopération dans un secteur essentiel pour l'avenir.

Nous devons renforcer la lutte contre la piraterie audiovisuelle. A cet égard, je me félicite que les Etats Européens aient affirmé leur volonté de lutter ensemble contre ce phénomène.

Le cinéma européen présente une spécificité par rapport au cinéma américain. Il s'appuie sur certaines racines culturelles qui nous sont communes et qui constituent l'originalité européenne même si chaque pays a ses propres particularités et sa propre culture. Une meilleure coopération entre les pays européens doit chercher à sauvegarder, à travers les films produits dans chacun des pays, à la fois cette référence à

à un patrimoine culturel commun, et cet ancrage dans la culture propre à chaque pays.

C'est ainsi, me semble-t-il, que le cinéma européen pourra survivre et peut-être prospérer, face aux produits du marché américain. Il serait, certes, absurde de nier la qualité dont peut faire preuve ce cinéma mais il ne faut certainement pas s'efforcer de le reproduire, Nous risquerions une banalisation des oeuvres européennes. Le cinéma européen ne peut pas être identique au cinéma américain, il doit être autre.

M. Pierre Mauroy a vu « Le 4^e pouvoir » : « Un film honnête et de bonne qualité »

A l'inauguration officielle du Festival du film européen ouvert avec le film de Serge Leroy, « Le 4^e pouvoir » (voir "La Voix du Nord" du 29/30 septembre) dont le sujet, prémonitoire de l'affaire Greenpeace, n'est désormais plus un mystère pour personne, M. Pierre Mauroy, ancien Premier ministre a, cinéma oblige, fait planer le suspense.

Après avoir rappelé les efforts des pouvoirs publics français pour que l'industrie du 7^e art devienne « la première industrie du pays », il s'est, dans un premier temps, refusé de commenter les relations de la presse et du pouvoir.

A l'issue de la projection, il a jugé « le film honnête et de bonne qualité », et précisé : « Je ne dis pas que ça ne peut pas, quelque fois, se passer de la sorte ».

Au cours de la même inauguration, M. Noël Josèphe, président du Conseil régional,

entouré de MM. Jérôme Clément, directeur du C.N.C. et Ph. Deleau, délégué général du Festival, a réaffirmé la dimension européenne du Nord/Pas-de-Calais, souhaité que soit donnée une dimension aux films européens pour mieux faire connaître l'Europe et rappelé l'effort culturel entrepris depuis une dizaine d'années dans notre région.

Il a enfin félicité le Nordiste Philippe Noiret « que tous les Français admirent », une des deux vedettes du "4^e pouvoir" avec Nicole Garcia.

Festival du film européen Aujourd'hui

● **Hommage à Fassbinder** : Palais des congrès à 10 h : « *Les larmes amères* » de Petra Von Kant ; à 12 h : « *Tous les autres s'appellent Ali* » ; à 14 h : « *Le rôti de Satan* ». Métropole à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h et 22 h : « *Ach studen sind kein tag* ».

● **Trésors des cinémathèques européennes** : Palais des congrès à 16 h : « *Das Weib Des pharao* » de Lubitsch ; à 18 h : « *Rapt* » de Dimitri Kirsanof.

● **Cinéma ibérique** : Métropole à 12 h : « *Epilogue* » de G. Suarez ; à 14 h : « *Conversa acabada* » de J. Bothelo.

● **Information européenne** : Métropole à 11 h 30 : « *Transylvanie en flammes* » de M. Muresian ; à 14 h : « *Calamari Union* » de Aki Kaurismaki.

● **Films en compétition** : Palais des congrès à 20 h : « *Le glacier* » de D. Frankel, Pays-Bas ; à 22 h : « *La place du mort* » d'A. Pedro Vasconcelos, Portugal.



Philippe Noiret, Serge Leroy et Noël Josèphe